

La carte Cap'Sol autorise son titulaire ainsi que ses ayants droits (enfants à charge de moins de 12 ans) à circuler librement sur le réseau CapBus.

La validité de la carte est d'1 an à compter du 1er mars 2025 jusqu'au 28 février 2026.

Une participation de 5 € est demandée par carte créée.

Elle est accordée sous conditions de statuts (personnes âgées +65 ans, anciens combattants, bénéficiaires RSA sans prime d'activité, bénéficiaires ASS, handicapés à +80%), de domiciliation (résidence principale obligatoire sur le territoire de l'Agglomération Hérault Méditerranée), et de ressources (avoir une cotisation d'impôt sur le revenu nulle, non imposable).

La demande se fait par voie postale uniquement.

Ce formulaire doit être envoyé complété et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Service Mobilités & Transports
22 avenue du 3e Millénaire – 34630 Saint-Thibéry

L'acceptation, le refus, ou la mise en attente fait l'objet d'un courrier (délai de réponse de 3 semaines).

PIECES A FOURNIR (1 formulaire par personne) :

- 1 photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (livret de famille si enfant à charge de moins de 12 ans)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture internet ou EDF
- Photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition
- Personne handicapée à +80% :
 - 1 photocopie recto/verso de la carte d'invalidité à plus de 80 %
 - Notification de versement de l'AAH de moins de 3 mois
- Bénéficiaire ASS :
 - Notification de versement de l'ASS de moins de 3 mois.
- Bénéficiaire RSA (sans prime d'activité)
 - Notification de versement du RSA de moins de 3 mois.

Pour obtenir une réponse plus rapide, ne pas découper, ne pasagrafer les justificatifs demandés.

PARTIE A COMPLETER

NOM / PRENOM DU BENEFICIAIRE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLETE